

AULT

Ils plaident pour le classement du bois de Cise

Le projet de classement du bois de Cise, au titre des sites pittoresques, inquiète une partie des habitants. Ses défenseurs estiment qu'il permettra de mieux gérer les flux touristiques.

XAVIER TOGNI

Classer le bois de Cise au titre des sites pittoresques : bonne ou mauvaise idée ? Mercredi 19 octobre, une réunion publique était organisée à Ault pour présenter le projet, mais les habitants du hameau étaient peu nombreux à s'être déplacés. Et la majorité d'entre eux n'ont guère été convaincus par l'exposé de Christian Varlet, inspecteur des sites à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), chargé de monter le dossier. Ceux qui ont pris la parole ont jugé que ce classement leur apporterait plus d'inconvénients que d'avantages. L'Association syndicale autorisée (ASA) du bois de Cise, qui réunit l'ensemble des propriétaires, devrait donc organiser une nouvelle réunion, avant de faire voter les Cisiens sur la poursuite de la procédure, auprès du ministère de la Transition écologique. Le président Christophe Vallet, ardent défenseur de ce projet, espère pouvoir le mener à son terme.

« RECONNU COMME SITE EXCEPTIONNEL »

Christian Varlet rappelle que le bois de Cise est, depuis 1998, déjà inscrit sur la liste des sites pittoresques. Mais il estime que cette réglementation est « inadaptée aux enjeux » : « Il n'y a pas trop d'exigences par rapport à ce qu'on peut attendre pour un site comme celui-ci. » Pour lui, le classement imposerait quelques contraintes supplémentaires,



Le bois de Cise est actuellement inscrit au titre des sites pittoresques. Le projet est de le classer. (Photo d'archives)

certes, mais offrirait plus de protection. Il permettrait aussi aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets, et pour la collectivité de toucher des subventions pour ses travaux d'aménagement. « Le bois de Cise serait reconnu nationalement comme un site exceptionnel. »

« MAÎTRISER LA FRÉQUENTATION »

C'est aussi ce qui inquiète certains habitants : un afflux de touristes et de véhicules risquant de « dévaster » le bois. Christian Varlet insiste cependant : « Ce n'est pas le site classé qui fait la fréquentation, mais ce qu'on veut en faire. Il y a des solutions qui existent pour maîtriser la fré-

quentation et que le bois de Cise conserve son cachet. » Christophe Vallet renchérit : « On pourrait par exemple créer un parking à l'entrée du site, pour inciter les gens à s'y garer avant de visiter le site à pied. » Le maire, Marcel Le Moigne, note que le tourisme est un axe de développement du territoire, et le bois de Cise un atout majeur dans ce domaine. D'autant qu'il est traversé par la Vélomaritime et le chemin de grande randonnée. « Le flux, on l'aura de toute façon, classé ou pas, prévient-il. Pour moi, l'intérêt, c'est de pouvoir capter des crédits. » Christophe Vallet conclut : « C'est l'occasion de concilier les flux touristiques avec la préservation du site. » ■